

Signataires : Patricia Bidaux, Ana Roch, Sophie Bobillier, Marjorie de Chastonay, Sophie Demaurex, Arber Jahija, Marc Saudan, Léna Strasser, Sylvain Thévoz, Jacques Blondin, Jean-Marc Guinchard, Masha Alimi, Anne Carron, Souheil Sayegh, Skender Salihi, Gabriela Sonderegger, Francisco Taboada, François Erard, Yves de Matteis

Date de dépôt : 2 mai 2025

Proposition de motion

pour une vraie reconnaissance et un soutien aux enfants proches aidants à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que près de 8% des enfants âgés de 10 à 15 ans sont des jeunes aidants, soit 50 000 enfants concernés en Suisse¹ ;
- la présence dans le canton de plusieurs associations actives sur la thématique de la proche aidance ;
- l’art. 3 al. 6 LORSDom qui définit un proche aidant comme « une personne de l’entourage immédiat d’un bénéficiaire dépendant d’assistance pour certaines activités de la vie quotidienne, qui, à titre non professionnel et informel, lui assure de façon régulière des services d’aide, de soins, d’accompagnement ou de présence, de nature et d’intensité variées destinés à compenser ses incapacités ou difficultés, ou encore à assurer sa sécurité, le maintien de son identité et de son lien social » ;

¹ L’étude statistique a été effectuée en 2018 par la Haute école de santé de Zurich (Careum). Les principaux résultats, qui ne comptent pas les enfants entre 0 et 10 ans, ni les jeunes entre 15 et 25 ans, ont été publiés dans : Leu, Frech, Wepf, Sempik, Joseph, Helbling, Moser, Becker and Jung, « Counting Young Carers in Switzerland – A Study of Prevalence », *Children & Society*, 2019, 33 : 53-67.

- que la jeune proche aidance conduit à de profonds impacts sur l'enfant en termes de santé, d'équilibre psychologique, d'éducation, de relations familiales, d'emploi et de transition vers l'âge adulte,

invite le Conseil d'Etat

- à mener une étude à visée interdisciplinaire et comparative qui intègre des données chiffrées sur les enfants et les jeunes proches aidants à Genève afin de développer une réflexion sur les enfants/jeunes proches aidants et de proposer un statut différencié de celui de proche aidant qui permette de reconnaître leur situation et de l'intégrer à une politique publique adéquate ;
- à prévoir, sur la base de cette réflexion et en collaboration avec les associations concernées, des actions spécifiques visant à :
 - étendre les actions préventives en milieu familial (APMF) ;
 - créer, développer, consolider les mesures d'accompagnement et de soutien, individuel ou collectif, pour les enfants/jeunes proches aidants, dans une approche globale ;
 - mettre en œuvre des actions d'information et de prévention sur la santé mentale au sein des établissements publics concernés (enseignement primaire, secondaire I et II et postobligatoire, santé, social et judiciaire) ;
- à prendre en considération l'incapacité parentale à effectuer les démarches administratives, notamment concernant les bourses d'études ;
- à accorder un siège à une association « enfants/jeunes aidants » au sein de la « commission consultative pour le soutien des proches aidants actifs à domicile ».

EXPOSÉ DES MOTIFS

Une réalité invisible et ignorée

Cette motion voit le jour à la suite du travail de la commission des affaires sociales sur les M 3061 et 3062, relevant de la thématique de la proche aide.

Les enfants ou jeunes proches aidants sont des mineurs qui, une fois majeurs, par épuisement émotionnel, ne souhaitent pas nécessairement voir leur aide à leur proche devenir juridiquement contraignante. De ce fait, ils ne peuvent pas pleinement bénéficier de la définition de proches aidants quand bien même ils en partagent plusieurs caractéristiques. Par ailleurs, leur situation spécifique d'enfants et/ou de jeunes les rend particulièrement vulnérables. Par conséquent, il est important de reconnaître leur statut tout en permettant un accompagnement non intrusif.

Selon l'Association française des aidants, « un jeune aidant est un enfant, adolescent ou jeune adulte de moins de 25 ans qui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à un [ou plusieurs] membre[-s] de son entourage proche qui [ne va pas bien,] est malade, en situation de handicap ou de dépendance. Cette aide régulière peut être prodiguée de manière permanente ou non et prendre plusieurs formes notamment : nursing, soins, accompagnement dans les trajets, démarches administratives, communication, activités domestiques, coordination, vigilance permanente, soutien psychologique »¹.

Malgré l'importance du rôle des enfants et jeunes proches aidants en Suisse et les lourdes responsabilités qu'ils ou elles assument tout au long de leur vie, leur réalité reste absente des politiques publiques et largement invisible dans le débat public. Si la spécificité de leur situation est étudiée depuis près de 25 ans en Europe, ce n'est qu'à partir de 2014, grâce aux travaux de la Haute école de santé de Zurich (Careum) que des études commencent à s'y intéresser dans notre pays. Ces études révèlent que près de 8% des enfants de 10 à 15 ans sont des aidants, avec une surreprésentation des filles dans ce rôle. A cela s'ajoute une réalité marquante : des enfants parfois très jeunes, dès l'âge de 2 ans, assument régulièrement des

¹ <https://www.aidants.fr/fonds-documentaire/dossiers-thematiques/jeunes-aidants/>, consultation le 17.02.2025. Il peut s'agir de quelqu'un de la famille, par exemple la mère, le père, la grand-mère, le grand-père, le frère ou la sœur. Il peut également s'agir d'une personne de l'entourage proche, par exemple d'un voisin ou d'un ami.

responsabilités habituellement attribuées à une personne plus âgée, voire à un adulte, comme soutenir émotionnellement un parent en souffrance psychique/psychologique ou aider un parent à manipuler des objets comme un fauteuil roulant.

Les conséquences sur le développement des enfants/jeunes aidants

La condition d'enfant/jeune aidant peut entraîner des répercussions profondes sur divers aspects de leur vie² :

- **Scolarité** : le temps et l'énergie consacrés aux tâches d'aide (y compris en termes de réflexions, souci, observation, attention, anticipation, préparation, introspection, analyse, synthèse...) et le manque d'adéquation entre les exigences scolaires et la réalité vécue peuvent entraîner un risque accru d'absences scolaires, de décrochage scolaire et, *in fine*, de marginalisation. Si, dans les situations malheureuses, l'école devient une source de souffrance et un lieu d'exclusion, dans les situations heureuses, elle devient une source de stabilité, un lieu de refuge et d'inclusion.
- **Santé physique et mentale** : les situations vécues par ces enfants et jeunes aidants risquent de favoriser la négligence de leurs propres besoins. Elles contribuent à accumuler un stress important conduisant à une hypervigilance, une saturation émotionnelle et, plus fondamentalement, une détresse spirituelle (absence ou excès de sens, désespoir, altération de l'existence...). Le risque est donc accru de faire face à des problèmes de santé. C'est notamment le cas dans les situations malheureuses où la santé altérée de leur proche conduit à une altération de leur propre santé, tandis que, dans les situations heureuses, leur connaissance intime en matière de santé psychique, leur capacité d'adaptation et de résilience et leur compétence sociale (altruisme, empathie, solidarité, générosité...) bénéficient à un entourage large et, par extension, à l'ensemble du tissu social.
- **Dynamique sociale** : en faisant face à des situations difficiles, les enfants ou jeunes proches aidants cherchent généralement de manière créative une aide qui respecte leur volonté, leurs limites et l'amour qu'ils éprouvent pour le proche aidé. Ils entretiennent ainsi des relations interpersonnelles de grande qualité et favorisent la santé relationnelle,

² Témoignages d'enfants/jeunes proches aidants :

<https://www.enableme.ch/fr/article/identifier-et-soutenir-les-young-carers-le-role-des-professionnel-le-s-12350>

l'épanouissement social (notamment par le sport). Cependant, dans les situations défavorables où ils ne trouvent pas l'accompagnement qu'ils recherchent, ils peuvent se replier sur eux-mêmes, réduire les interactions sociales et éviter l'effort à fournir pour s'intégrer dans des activités constructives propres à leur âge. Le risque d'abuser de drogues et d'adopter des comportements délictuels est alors plus élevé.

- **Construction personnelle** : les enfants/jeunes aidants, encore en construction psychologique et identitaire, voient leurs opportunités de développement compromises par un rôle qui est généralement vécu comme un fardeau dont ils ne souhaitent pas pour autant se débarrasser entièrement. Sentiment de fierté, d'accomplissement, de sagesse et de maturité viennent renforcer le lien entre le jeune et le proche aidé.

Une reconnaissance tardive mais nécessaire

Bien que la notion d'« enfant ou jeune aidant » gagne en visibilité, nombreux sont ceux qui ne s'identifient pas à cette appellation.

En effet, il y a une réciprocité dans l'aide (les parents aidés devenant les aidants et inversement) qui, par intermittence, devient excessivement déséquilibrée. Par conséquent, ils ne souhaitent pas être enfermés dans leur rôle d'aidant, un rôle qu'ils acceptent généralement, mais qu'ils savent devenir parfois oppressant. Par ailleurs, leur rôle évolue beaucoup tout au long de leur vie, particulièrement en fonction de leur âge et celui de leur proche aidé. Cependant, au vu de l'importante réduction de leur stress, l'augmentation de l'estime personnelle, l'impact positif durable et le besoin qu'ils expriment de reconnaissance³ de leur expérience et de leurs facultés, il est important de favoriser l'émergence d'une telle notion et de promouvoir ainsi l'élaboration d'une politique d'accompagnement adéquate.

Les médecins chargés de la santé de leur proche, leurs enseignants et les autres professionnels que rencontrent les jeunes proches aidants lorsqu'ils doivent faire face aux besoins d'aide urgents de leur proche pourraient aujourd'hui être en position de contribuer à un accompagnement favorable au développement de ces enfants et jeunes. Malheureusement, ces professionnels ne sont généralement pas formés, ni équipés pour reconnaître et aider ces enfants ou ces jeunes.

³ Leu A, Frech M, Jung C. Young carers and young adult carers in Switzerland : Caring roles, ways into care and the meaning of communication. Health Soc Care Community. 2018;26(6): 925-34. <https://doi.org/10.1111/hsc.12622> ; Cassidy T, Giles M, McLaughlin M. Benefit finding and resilience in child caregivers. Br. J. Health Psychol. 2014;19(3): 606-18. <https://doi.org/10.1111/bjhp.12059>

Propositions pour une politique inclusive et protectrice

La prise en compte des enfants/jeunes aidants implique de naviguer sur une frontière ténue entre le soutien qui leur est nécessaire et la protection de leur droit à une enfance et à une jeunesse exempte de responsabilités démesurées. A cet égard, plusieurs actions pourraient être envisagées :

- **Reconnaissance officielle** : définir les contours de la thématique afin de l'introduire dans les lois cantonales relatives à la santé, à l'éducation et à l'aide sociale.
- **Soutien adapté** :
 - Mettre en place des structures d'accompagnement psychosocial pour les enfants/jeunes aidants ou soutenir les associations déjà actives sur le terrain.
 - Proposer des aides à domicile supplémentaires pour décharger les enfants/jeunes de leurs tâches (APMF et santé mentale).
 - Développer des espaces d'accompagnement et de répit.
 - Accompagner les demandes de bourses d'études pour les cas particuliers pour les jeunes aidants.
- **Sensibilisation des professionnels** : Former les enseignants et les professionnels de santé et des milieux sociaux à repérer et à accompagner les enfants/jeunes aidants.
- **Programmes scolaires inclusifs** : Prévoir des ajustements pédagogiques pour ces enfants/jeunes (horaires flexibles, tutorat, valorisation des acquis extrascolaires).
- **Recherche et statistiques** : Encourager les études pour quantifier précisément le phénomène et identifier les besoins.

Afin de mieux appréhender la thématique, le PowerPoint⁴ de la conférence enseignants/chercheurs de l'université d'Aix-en-Provence sur les enfants/jeunes proches aidants permet de découvrir ce qui se fait en France.

Conclusion

Il nous faut agir pour éviter de sacrifier une génération d'enfants/jeunes aidants. Les ignorer, c'est priver une partie de la jeunesse de son droit à l'épanouissement. Il est indispensable que Genève adopte une stratégie proactive pour reconnaître leur rôle, alléger leur charge tout en protégeant les

⁴ <https://hal.science/hal-04065960/document>

liens familiaux et leur offrir des perspectives d'existence à la hauteur de leur potentiel.

La reconnaissance des enfants/jeunes aidants est un enjeu de justice sociale et une priorité pour le bien-être de toute notre société.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.